

celles qu' ils ont faites eux mêmes depuis plusieurs siècles; Nous rapporterons seulement ces deux vers qui furent faits sur le Pape Alexandre 6. après sa mort.

*Mirum si vomuit nigrum post fata
cruorem*

*Borgia, quem biberat, concoquere haud
poterat.*

C' est à dire.

*Il ne faut pas s' étonner si Borgia
après sa mort a vommy du sang, il
en avoit tant bû que son estomach
ne le pouvoit digerer.*

Par le 6. Commandement, Dieu défend toute impureté charnelle, fornication, adultere, les pechez contre nature & autres, quand il dit, *tu ne paillarderas point.*

Au contraire on permet à Rome des maisons publiques de débauche, com-

E 2

me